



BULLETIN des Auteurs

SYNDICAT NATIONAL DES AUTEURS ET DES COMPOSITEURS

AUDIOVISUEL • BANDE DESSINÉE • CINÉMA • DANSE • DOUBLAGE / SOUS-TITRAGE

LETTRES • MUSIQUE • RADIO • SCÉNOGRAPHIE • THÉÂTRE • VARIÉTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Rapport moral de la présidente Simone Douek

Je déclare ouverte la 66^e assemblée générale du Snac.

C'est encore une fois une année riche, animée de discussions et de démarches, que nous avons traversée, témoins de nos engagements pour le droit d'auteur face à l'évolution des pratiques de diffusion des œuvres.

Sur la toile de fond du décor, deux grandes tendances, qui ne sont pas nouvelles mais s'affirment vraiment, se mettent au premier rang. D'abord, la mise en ligne des œuvres induit de nouvelles pratiques de consommation, elle a aussi donné naissance à ce que certains considèrent comme un nouveau type de création, la fabrication d'œuvres composites à partir d'éléments prélevés dans d'autres œuvres accessibles sur le net (en bon français on appelle ça le *mash-up*) : voilà déjà de quoi entamer ou remettre en question la notion de propriété intellectuelle, et sa réalité. Ensuite ce qui s'affiche, c'est l'extension de la notion de marchandise aux contenus culturels alors qu'auparavant elle ne concernait que les supports.

Tout cela pour dire que les sujets qui nous ont préoccupés cette année se sont répartis sur une

vaste amplitude, allant de l'horizon international à des latitudes plus proches ; mais à quelque latitude qu'ils se trouvent ces sujets sont essentiels et d'ailleurs ils s'articulent entre eux et dépendent bien les uns des autres.

Je commence par aborder la question du libre échange, des accords de libre échange, nous sommes ici talonnés par l'actualité. Dans le projet de négociation d'un accord entre les Etats-Unis et l'Europe pour relancer le commerce et la croissance, rien n'était exclu. Et quand je dis rien, je pointe ce qui nous intéresse nous, c'est-à-dire les contenus culturels. Nous sommes intervenus dans un communiqué, demandant que les contenus culturels, y compris en ligne, n'entrent pas dans le champ du libre échange. Nous nous sommes associés à divers acteurs de la culture et avons signé avec eux des pétitions. Nous nous étions d'ailleurs dans le passé mobilisés à plusieurs reprises pour ces sujets (nous avons défendu l'exception culturelle dans les négociations de l'OMC, nous avons lutté contre le projet AMI, nous avons soutenu l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle). Toutes ces mobilisations

SOMMAIRE

p 1 Rapport moral de la présidente, Simone Douek

p 4 Extraits du rapport d'activités du délégué général, Emmanuel de Rengervé

p 8-10 Rapport du trésorier, Serge-Dominique Lecoq
Rapport de la commission de contrôle, Yusuf Samantar
Lettre commissaire aux comptes, Michel Delaveau

(Europe Consultants)

p 11 Hommage à Henri Dutilleul

p 12 Membres du conseil syndical et Bureau du Snac

ont apparemment porté leurs fruits, puisque le résultat des discussions, nous le connaissons aujourd'hui. Il y a trois jours, le 14 juin, à Bruxelles, tout ce qui concerne l'audiovisuel a été exclu du mandat de négociations commerciales avec les Etats-Unis. L'exception culturelle semble pour le moment protégée, la France a eu gain de cause dans sa lutte, après avoir obtenu un accord entre les gouvernements européens. Cela dit sous réserve d'une analyse approfondie car nous aurions de bonnes raisons de nous montrer vigilants : s'agit-il vraiment de tous les contenus culturels, y compris de ceux en ligne ? Et si l'audiovisuel, qui était il est vrai un grand enjeu, est sauvé pour le moment, il plane tout de même une menace : le compromis final prévoit qu'on pourra l'ajouter « plus tard » dans le mandat de négociations. Il ne faut pas oublier que le commissaire européen en charge du commerce, Karel De Gucht, militait pour n'écarter aucun domaine des discussions avec les Etats-Unis ; ne parlons pas non plus du président de la commission européenne, José Manuel Barroso, qui a clairement affiché sa haine de l'exception culturelle.

Défendre les règles de la communauté européenne face à l'économie marchande mondiale ne nous a pas fait oublier la vigilance qui est de mise au simple - pas si simple d'ailleurs - niveau européen, et c'est le deuxième point. L'idée de commerce, précédemment évoquée, est liée à celle de la consommation, qui tend à transformer tout en denrées mesurables et

quantifiables auxquelles les consommateurs veulent avoir accès dans une immédiateté ... et une gratuité qui ne tolère ni délai ni distinction d'un genre à l'autre.

Avec le numérique la consommation est naturelle et invisible.

Nous avons, en novembre dernier, été auditionnés par la Mission Lescure, chargée par le ministre de la Culture de mettre en place « l'acte 2 de l'exception culturelle à l'ère du numérique ». Cette mission concerne aussi bien l'échelon intérieur de la France, que la représentation de la France au niveau de l'Europe. Nous avons mené cette audition conjointement avec l'Unac, et nous nous sommes fait entendre sur les questions qui nous tiennent à cœur. D'abord pour dire que pour nous le principe du droit d'auteur ne peut en aucun cas être remis en cause, ni par l'ère numérique, ni par le contexte européen. Et nous avons d'emblée insisté sur l'indispensable préservation du droit moral sur Internet.

Puis nous avons présenté, devant cette commission, un certain nombre de particularités de nos métiers, et de la nécessaire prise en compte des auteurs dans l'univers élargi de la diffusion des œuvres sur le net. Nous avons défendu la copie privée, la gestion collective face à l'hégémonie que tentent de prendre les éditeurs ou les majors de l'édition phonographique ; nous avons insisté sur la nécessaire amélioration de l'offre légale pour nous défendre du piratage. Il s'agit pour nous de nous situer en amont de ces évolutions technologiques, plutôt que de les subir ; en contribuant nous mêmes à la re-

Assemblée Générale Ordinaire

Le lundi 17 juin 2013 à 10h15 s'est tenue la 66e assemblée générale ordinaire du Snac pour l'exercice 2012.

ORDRE DU JOUR :

10h15 : Rapport moral de la présidente.

10h40 : Rapport d'activités de l'organisation par le délégué général.

11h20 : Discussion et vote du rapport moral et du rapport d'activités.

11h35 : Compte rendu du trésorier, intervention d'un représentant de la commission de contrôle.

Lecture des rapports du commissaire aux comptes. Présentation de la proposition concernant la cotisation fixe à compter de janvier 2014 : discussions, vote et quitus.

12h00 : Homologation des désignations des représentants au Conseil syndical. Constitution de la commission de contrôle.

cherche d'outils, qui permettent le juste respect des œuvres en ligne ; nous avons exprimé le souhait que soient créées des lois pour protéger la rémunération des auteurs sur Internet, de même que leur statut social, qui est encore loin d'être satisfaisant.

Maintenant que le rapport Lescure est sorti, il nous paraît indispensable de nous prononcer sur ses 80 propositions et nous avons commencé un travail de décryptage en petit groupe, en pointant les éléments qui nous paraissent positifs, ceux qui méritent réflexion, clarification, ou vigilance. Par exemple, plutôt positives, les propositions concernant la redéfinition de la responsabilité éditoriale, la prévision d'accords collectifs pour la rémunération de l'exploitation des œuvres en ligne, le mandat à donner aux sociétés de gestion collective pour gérer les rémunérations ; plutôt inquiétantes, celles qui semblent donner le numérique comme mode principal d'exploitation des œuvres, comme s'il gommait les autres modes existants, ou encore le raccourcissement de la chronologie des médias avec tout son cortège de conséquences pour divers secteurs de la création ; et si nous restons vigilants sur plusieurs points, nous sommes résolument négatifs lorsqu'est proposée à divers degrés - pour la pédagogie, les bibliothèques et les handicapés - une extension des exceptions au droit d'auteur.

À ce propos, je voudrais rappeler que si nous savons -et avons su- nous faire entendre sur les sujets qui nous tiennent à cœur, nous savons aussi protester par le refus de parler quand des objectifs annoncés desservent les intérêts des auteurs : cela a été le cas au moment où la Hadopi a mis en place un questionnaire sur l'extension des exceptions au droit d'auteur. L'année dernière nous avons refusé d'y répondre puisqu'il induisait à favoriser un droit de l'exception, ce qui viendrait à changer fondamentalement le statut du droit d'auteur et de la protection des œuvres. Mais si nous avons « boudé » le chantier de réflexion nous sommes quand même allés écouter une partie du colloque de conclusion des travaux, et nous avons bien constaté qu'il était question de trouver les moyens de mettre en place beaucoup plus d'exceptions qu'il n'en

existe aujourd'hui. À méditer donc...

Mais derrière les larges questions internationales, il y a les conditions matérielles de la vie des auteurs. Nous avons donc trouvé indispensable de répondre à l'enquête engagée par la mission Kert-Gille, mission commune affaires culturelles/affaires sociales de l'Assemblée nationale. Notre délégation s'est exprimée sur des points très pragmatiques du statut social des artistes auteurs. Nous avons tenu à poser cette question : le droit d'auteur français permet-il encore aux auteurs de vivre d'un métier juridiquement et socialement reconnu ?

Pour les députés qui nous écoutaient il ne faisait aucun doute que l'auteur, oui, a une place particulière dans la société, offrant rêve, imaginaire, etc. et tout ce qu'on sait. Mais c'est à peine s'ils avaient pensé que l'auteur est une personne aussi banale que les autres, dans sa vie quotidienne. Notre intervention a donc été bien utile, car nous avons eu l'impression, au cours de notre audition, qu'ils faisaient des découvertes : sur nos conditions de travail, sur « l'ampleur » (entre guillemets) de nos rémunérations, sur le décalage énorme qui existe entre le temps d'élaboration d'une œuvre et sa rentabilité effective ou, dit autrement, et plus clairement : si on fait un simple calcul, avec ce que gagne la plupart des auteurs, « pendant quelques mois de l'année ils ne bouffent pas et ils ne se logent pas ».

De manière générale, nous avons toujours l'impression qu'il faut lutter contre cette idée persistante et insistante - et nous nous y employons, que l'auteur crée obligatoirement dans le génie, dans la misère, et sous les toits. D'ailleurs l'opinion publique oscille entre deux images qui se mêlent dans un flou artistique ravageur : celle du pauvre créateur à la chandelle, et celle du rentier perpétuel et profiteurné, pour qui la sécu et la retraite ne sont que matérialités méprisables. Notre délégué général nous a donné lecture au dernier conseil syndical d'un courrier éloquent à ce sujet, émanant d'un sénateur, et nous espérons que la verte réponse qu'il lui a faite (ça tombe bien c'était un vert) lui est déjà bien parvenue.

J'en viens maintenant au quatrième point qui prend acte de l'acquisition d'un nouveau droit. Donc, puisque l'auteur n'est ni un rentier ni un pur esprit, il peut prétendre par exemple, lui aussi, à la formation professionnelle. Nous nous sommes battus longtemps pour que les auteurs en bénéficient, et cela a été aussi un de nos chantiers positifs de l'année, nous avons pu mettre en place avec d'autres partenaires l'accès à la formation professionnelle des artistes-auteurs, qui sera financée par les auteurs, les éditeurs et les producteurs ; les fonds seront collectés par l'Agessa et la MDA, puis versés à l'Afdas, organisme déjà en charge de la formation professionnelle des intermittents du spectacle (c'est aussi le statut de plusieurs d'entre nous), qui gèrera aussi la formation des auteurs. Nous avons veillé à ce que le Snac soit représenté au conseil de gestion, et dans les commissions relevant des divers métiers auxquels nous appartenons.

Je veux pour terminer saluer tous les travaux qui se font de manière continue et obstinée dans les différents groupements qui animent notre syndicat. Contrat d'édition numérique - un texte a enfin vu le jour ; vigilance sur le libre accès ou l'*open-access* et j'ai le droit de le dire en anglais puisque l'idée est d'origine anglo-

saxonne ; chartes des bons usages, discussions sur les tarifs pour le doublage et le sous-titrage ; établissement de la *Global Repertory Database* qui référencera les données concernant toutes les œuvres du secteur musical, élaboration d'un livret à l'usage des auteurs de documentaires pour la radio, et tout ce que je ne mentionne pas et sur quoi le rapport d'activités qui suit vous instruira...

Chers auteurs et chers compositeurs, nous devons tout particulièrement remercier ceux qui font que chaque jour nos combats s'inscrivent dans la réalité et grignotent du terrain, au lieu de se dissoudre en vœux éthérés :

Notre délégué général Emmanuel de Rengervé que je nous souhaite de garder avec nous longtemps, par exemple jusqu'à 70 ans après notre mort, c'est déjà un bon début après on verra ; Il faut remercier le travail quotidien et continu de Sylvie Saracino et d'Ariane d'Amat, la compé- tence dans la gentillesse et le sourire ; Xavier Bazot avec qui il est si agréable de travailler et qui contribue si habilement à diffuser avec insistance nos convictions dans le Bulletin des auteurs.

Et évidemment, vous tous, les membres du Snac, qui le faites vivre chaque jour.

Extraits du rapport d'activités de l'organisation par le délégué général, Emmanuel de Rengervé

Lors de l'assemblée générale, le rapport d'activités écrit, préparé par le délégué général a fait l'objet d'une présentation orale résumée. En raison de la place disponible dans le présent Bulletin, seuls des extraits du rapport d'activités et parfois l'énumération des thèmes abordés dans celui-ci sont publiés. Une version plus complète du rapport d'activités de l'organisation sera disponible sur le site du Snac www.snac.fr

Je dois vous présenter un rapport sur les activités menées par le Snac, ses responsables ou représentants et ses salariés, au nom de la défense des intérêts collectifs pour l'ensemble

des auteurs ou bien autour de la défense de tel ou tel métier d'auteur ou encore pour la défense et au soutien de tel ou tel auteur dont le droit serait lésé.

Dans le délai imparti, il n'est possible d'aborder que les points essentiels de l'exercice syndical 2012-2013. Comme chaque année le numéro de juillet du Bulletin des auteurs sera consacré à cette AG.

Le syndicat : votre organisation en quelques chiffres

Un budget encore et toujours tendu (moins de



290.000 euros de recettes en 2012), votre trésorier et les documents que je vous lirai au nom du commissaire aux comptes du Snac vous donneront la situation comptable précise de l'année. Un budget majoritairement constitué (77,15 %) par les cotisations de ses membres ou le produit des recettes pour les activités servant les auteurs adhérents ou pas. Les 22,85 % restants sont des participations, des soutiens ou des subventions versées par des organismes tiers (ministère de la Culture ou sociétés d'auteurs). Le Snac est donc une organisation qui a les moyens de son indépendance.

L'an dernier, le Snac comptait 4 salariés permanents : 2 à temps plein et 2 à temps, plus ou moins, partiel. Une structure légère pour des raisons budgétaires, mais avec un personnel peu nombreux, votre organisation parvient cependant à assurer une bonne disponibilité pour les auteurs et les compositeurs, adhérents ou non. Je dois aussi vous signaler que nous avons toujours comme salarié ponctuel, l'aide de Xavier Bazot pour la rédaction et la réalisation de 3 numéros du Bulletin des auteurs.

En 2012, le Snac comptait comme adhérents, 1.021 auteurs et/ou compositeurs et 3 personnes morales. Trois associations ayant pour objet de réunir les auteurs de différents secteurs. La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (plus de 1.200 adhérents), l'Union des scénographes (une cinquantaine d'adhérents), l'Union des compositeurs de musiques de films (une soixantaine d'adhérents).

A la veille de notre réunion aujourd'hui, le nombre total des inscrits (un adhérent du Snac peut être inscrit dans plusieurs groupements s'il a des activités créatrices dans plusieurs secteurs) dans les différents groupements du Snac est de 1.471 se répartissant de la façon suivante :

■ par groupements : Variétés : 20,95 % - Musique : 11,35 % - Lettres : 14,15 % - Bande dessinée : 21,80 % - Doublage/Sous-titrage : 10,25 % - Audiovisuel (cinéma, télévision, multi-média, radio) : 11,55 % - Théâtre, Scénographes, Danse : 9,95 %.

■ par secteurs, cela représente : 32,30 % musicale - 35,95 % livres - 21,80 % audiovisuel, y compris adaptation doublage / sous-titrage - 9,95 %, théâtre et danse.

Il y a une légère évolution dans les adhérents du Snac : plus d'auteurs dans les secteurs du livre, la BD bien sûr mais pas uniquement, et proportionnellement un peu moins d'adhérents dans le secteur de la musique et surtout dans les secteurs de l'audiovisuel ou du spectacle vivant (théâtre ou danse).

En 2012 le Snac comptait 70,50 % d'hommes et 29,50 % de femmes, ce qui représente une petite augmentation, 1 % d'auteurs femmes en plus comme membres du Snac.

La nature des activités menées par le Snac :

- 1 – Sur le plan collectif
- 2 – Sur le plan individuel
- 3 – Les activités diverses du syndicat
- 4 – La protection des œuvres des auteurs (développements des points 1-2-3-4, version site www.snac.fr)

Au vu de la situation financière déficitaire de votre syndicat, cette année comme la précédente, il est au moins nécessaire de se poser la question de l'avenir du Snac :

■ à court terme, sauf éléments nouveaux, il n'y a sans doute pas d'inquiétudes majeures mais probablement quand même une réflexion sur les décisions à prendre dans les 2 ans.

■ à moyen terme, si la situation financière reste la même et donc les résultats identiques, ce sont de grosses difficultés à échéance de 4 à 5 ans, voire une remise en cause de l'existence même du Snac dans sa forme actuelle.

Les inconvénients de la structure actuelle de votre syndicat sont son manque de moyens pour entreprendre certaines actions, y compris dans la gestion des contentieux, pour organi-

ser de façon différente la communication du syndicat (site, bulletin d'informations, réunions professionnelles), pour avoir le personnel nécessaire pour améliorer la gestion courante de l'organisation.

Les avantages ou les points positifs de votre syndicat sont ceux d'une structure légère, c'est-à-dire la disponibilité, la réactivité et une bonne empathie avec les auteurs et avec la plupart des organisations d'auteurs dans vos domaines d'activités.

Actions du Snac pour la collectivité

Les plus gros dossiers de l'année, en importance pour les auteurs ou en importance pour

la vie de certaines catégories d'entres eux et pour le syndicat en terme de temps consacré et d'énergie déployée :

- **Contrat d'édition dans le CPI**
- **Formation professionnelle auteurs**
- **Mission de réflexion sur la réforme du régime de Sécurité Sociale des auteurs**
- **Mission Lescure**
- **Négociations U.E. / U.S.A. pour la création d'une zone de libre échange**
- **Métiers artistiques : rapport commission des affaires culturelles et commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale (développements des points ci-dessus, voir site www.snac.fr)**

Quelques unes des actions menées pour les différents secteurs

Il n'a été retenu que les différents thèmes abordés. Le texte dans sa totalité sera disponible sur le site du Snac ou par envoi postal à la demande.

VARIÉTÉS

Wally Badarou a remplacé en cours d'exercice Thierry Geoffroy comme responsable du comité directeur du groupement des variétés du Snac. Je veux profiter de cette réunion pour remercier Thierry Geoffroy d'avoir accepté pendant quelques années cette responsabilité et saluer l'arrivée de Wally Badarou à ces nouvelles fonctions. Il a déjà montré sur un certain nombre de sujets, malgré ses autres engagements et occupations, sa disponibilité de temps et de réflexion. Quelques uns des dossiers du groupement et des questions traitées pour les adhérents du secteur.

- **Contrat d'édition dans le secteur musical.**
- **Suite et fin concernant le Centre National de la Musique ...**

■ **ECSA** : le réseau européen de la musique est désormais un interlocuteur reconnu par les instances européennes. C'est principalement Jean-Marie Moreau mais aussi depuis peu Wally Badarou, qui assument ces représentations pour le Snac et l'Unac.

- **Formation professionnelle** pour ce qui concerne la commission du secteur musique.
- **Dossiers juridiques** : négociations ou application de contrats, questions fiscales ou de sécurité sociale.
- **Les différentes représentations** dans le secteur musical : commission professionnelle Agessa, FCM, CNV, TPLM, Victoires de la Musique, Seam, etc.

AUDIOVISUEL

- **Commission de professionnalité des auteurs de l'audiovisuel (Agessa).**
- **Bloc** : Dominique Dattola depuis cette année et moi, nous participons aux diverses réunions et aux actions menées par le Bureau de liaison des organisations du cinéma (Bloc) dont le Snac est membre.
- **Table ronde Cannes sur le Hors Film Hors**

cinéma, modéré par Dominique Dattola.

- **Procédure en cours** : appel Guillosson - Snac c/ SCP Brouard-Daudé liquidateur judiciaire.
- **Radio** : participation à la rédaction d'une brochure pour les documentaristes radio avec l'Addor.

BANDE DESSINÉE

Le groupement des auteurs de bande dessinée a désormais plus de 300 membres (dessinateurs, scénaristes et coloristes).

Il est organisé dans un comité de pilotage composé d'une quinzaine de membres fonctionnant principalement par échanges de mails.

■ Participation active aux discussions et à l'organisation des négociations entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition.

■ Implication dans différents dossiers et actions : la loi sur les œuvres indisponibles au regard du secteur de la BD, la campagne récupérer vos droits sur les livres épuisés, le dossier sur la reddition des comptes dans le secteur de la BD.

■ Différentes actions de communications ont été menées (communiqués et articles sur le site du SnacBD), un certain nombre de

retombées de presse.

■ Participation au documentaire audiovisuel « Sous les bulles » projeté à Angoulême mais aussi à l'issue de l'assemblée plénière du groupement BD du Snac.

■ Information des auteurs sur diverses procédures de redressement judiciaire à l'encontre de certaines maisons d'édition (12bis, Emmanuel Proust éditions).

■ Contentieux avec, il faut le reconnaître, des résultats mitigés selon les dossiers (du meilleur au pire en passant par le moyen), ce qui devra nous amener à plus de circonspection encore sur les dossiers dans lesquels nous nous engagerons. Dossier Gil Formosa-Snac c/ Pastacorp et BDDP. Dossier Lizano-Dauvillier-Snac c/ Editions de Tournon. Dossier Jean Le Guay (dit Jano)-Snac c/ Les Humanoïdes Associés.

DOUBLAGE / SOUS-TITRAGE

■ Interventions dans les facs

Il s'agit d'aborder différents points concernant le statut social et fiscal des auteurs, ainsi que les questions concernant le droit d'auteur, les rémunérations dans le secteur du doublage/sous-titrage et toutes les questions qui permettent aux étudiants qui se forment d'avoir les informations nécessaires pour entrer dans la profession d'auteurs de doublage et/ou de sous-titrage et de mieux comprendre leur futur environnement professionnel.

■ Relance du CNC sur la discussion tarifaire prévue dans la charte des bons usages dans le domaine du doublage et du sous-titrage signée en janvier 2011.

■ Versions multilingues (VM) : reconduction en 2013 de la décision du conseil d'administration de la Sacem sur une clé de répartition (90 % doublage / 10 % sous-titrage).

■ Scam : démarche pour que les traducteurs étrangers puissent être représentés par cette société pour la diffusion de leurs traductions.

MUSIQUE

Il y a peu de demandes d'actions à titre collectif faites par les compositeurs membres du groupement Musique (environ 100 adhérents).

Le Snac continue de représenter les compositeurs au sein de divers organismes, dont la Seam (société chargée de gérer le droit de reprographie dans le domaine musical).

■ Procédure en cours : dossier Torikian – Snac c/ Lazennec productions : transaction signée.

■ Contrat type rédigé par le Snac pour les commandes de musiques destinées à des courts métrages (en liaison avec la Maison du Court).

■ Intervention du Snac dans certaines écoles ou formations.

■ Pour l'UCMF (Union des compositeurs de musiques de films) qui est membre du Snac et pour ses adhérents : diverses consultations juridiques et suivi de dossiers.

LETTRES

- La participation aux activités du Conseil permanent des écrivains (CPE).
- Négociations avec les éditeurs dans le cadre de la mission de médiation Sirinelli.
- Mise en place de la loi sur les œuvres indisponibles. Elaboration de la foire aux questions/réponses sur la gestion de la liste ReLIRE.
- Elaboration des éléments de la campagne, « Récupérez vos droits sur vos livres épuisés ».
- Différentes interventions du Snac dans des réunions sur le livre numérique.
- Pour les adhérents de la Charte des auteurs

et illustrateurs jeunesse : des consultations juridiques, des rendez-vous chez certains éditeurs (en moyenne de 18 à 25 heures de consultations par mois).

- Diverses procédures en cours ou terminées dans l'année :
 - Dossier Benoît Delalandre–Snac c/ les éditions Larousse.
 - Dossier Selma Mandine–Snac c/ Editions Auzou.
 - Dossier Marc Voline c/ éditions Glénat.

THÉÂTRE - DANSE - SCÉNOGRAPHIE

■ Scénographie : nous constatons la baisse importante des adhérents au Snac dans cette activité. L'Union des scénographes est toujours adhérente du Snac, elle a une quarantaine d'adhérents.

Procédure en cours : Isabelle Neveux – Snac c/ TNS.

■ Théâtre : nous avons continué à assumer la représentation des auteurs dans diverses commissions et instances, telles les commissions

de licence d'entrepreneurs de spectacles ou le fonds de soutien aux théâtres privés.

■ Danse : ce groupement et ses adhérents ne demandent pas au Snac d'initier ou de suivre des actions à titre collectif. Les quelques demandes individuelles dans ce secteur concernent des renseignements d'ordre juridique sur le statut d'auteur des chorégraphes.

La présidente Simone Douek propose la parole à ceux qui veulent réagir ou poser des questions sur le rapport moral ou le rapport d'activités.

Interviennent entre autres au cours de cette discussion : Hélène Pince, Jean-Marie Moreau, Henri Nafilyan, Jean-Claude Petit, Luc Le Masne, Dominique Pankratoff, Wally Badarou, Dominique Dattola, Christian Clozier.

Plus personne ne demandant la parole, l'assemblée générale vote à l'unanimité moins une abstention (celle de la présidente) le rapport moral et vote à l'unanimité le rapport d'activités de l'organisation par le délégué général.

Rapport du trésorier, Serge-Dominique Lecoq

Bonjour Mesdames et Messieurs,
Vous avez reçu à l'entrée de cette salle ou vous pouvez recevoir maintenant un exemplaire des documents comptables établis par Véronique Legendre, notre expert comptable (la Fiduciaire de Paris Ouest) (**voir le document complet sur le site du Snac www.snac.fr**).

Ce document, et en particulier le détail du compte de résultats, ainsi que le rapport qui vous sera fait par le commissaire aux comptes vous donnera toute la vue nécessaire sur la situation comptable exacte de votre organisation.

Je me contenterai donc de vous indiquer

le résultat de l'année 2012 et les sommes inscrites pour chaque poste en recettes et dépenses et de vous apporter quelques précisions ou commentaires.

L'année 2012 fut encore une année difficile malgré une très légère hausse des recettes de 0,75 % pour un total de 288.440,31 € et une diminution des dépenses de 7,04 % pour un total de 315.925,44 €.

Le déficit d'exploitation de l'année 2012 est de 27.485,13 € mais si l'on tient compte des intérêts du livret A et des plus values sur les Sicav détenues en 2012, soit 1.528,40 €, nous arrivons à un résultat courant fin 2012 qui est un déficit de 25.956,73 €.

Ce déficit 2012 n'est pas anodin. Il faut expliquer dans quelles mesures il a été possible de l'assumer et comment l'avenir se présente pour votre syndicat. Le déficit a pu être financé par un prélèvement sur la trésorerie à votre disposition au 31 décembre 2011. Vous trouverez le *quantum* des réserves au 31.12.2012, dans la page « détail du bilan actif ». Les réserves restent à un niveau suffisant pour envisager d'assumer toutes les charges de votre organisation, du moins à moyen terme, c'est-à-dire pour les 4 ou 5 années qui viennent.

Votre conseil syndical a réfléchi aux décisions qui pourraient être prises pour revenir à un équilibre et ce, dès que possible, afin d'éviter que ce déficit ne remette en cause l'existence même de votre organisation.

Recettes

Cotisations fixes et redevances proportion-

nelles : 104.479,43 €

Frais de dossiers dépôts : 96.634,44 €

Subventions, participations financières, dons et remboursements divers : 65.943,33 €

- Sacem 2012 : 39.636,75 €

- Sacem 2012 pour Ecsa : 20.000 €

- Ministère de la Culture : 3.000 €

- Remboursements divers : 3.306,58 €

Remboursements frais juridiques, contributions juridiques, ventes Bulletin : 21.383,11 €

Dépenses

Salaires et traitements : 130.305,75 €

Charges sociales : 57.518,82 €

Impôts, taxes et versements assimilés : 11.675,82 €

Charges diverses internes et externes : 116.425,05 €

Le Conseil Syndical, après en avoir discuté, a estimé nécessaire d'envisager une modification du montant de la cotisation fixe, restée inchangée depuis plusieurs années. Si votre assemblée générale vote cette proposition, la cotisation fixe annuelle passerait de 82 € à 85 € à compter du 1er janvier 2014.

Je vous demande d'approuver les comptes qui vous ont été préparés par la Fiduciaire de l'Ouest, comptes qui ont été validés par le commissaire aux comptes. Je vous demande également de donner quitus à votre trésorier, à votre trésorier adjoint et au conseil syndical pour leur gestion pendant l'année 2012.

Avant de procéder au vote et à l'approbation de ce rapport de trésorier, je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions ou apporter toutes précisions utiles.

Rapport de la commission de contrôle, Yusuf Samantar

La Commission de Contrôle nommée le 18 juin 2012 lors de notre précédente Assemblée Générale était composée de : Jacqueline Cohen - Laurent Douel - Jeannine Rayssac et moi-même. Aux termes des statuts du Snac, cette commission doit :

- d'une part, veiller à la régularité statutaire de la tenue et des délibérations du Conseil Syndical,
- d'autre part, s'assurer de l'exactitude des comptes du Syndicat.

Pour ce qui est de la première mission, nous pouvons attester de la régularité des délibé-

rations du Conseil au cours de l'exercice qui s'achève et pendant lequel nos règles statutaires ont été suivies.

Par ailleurs, nous avons eu la possibilité d'examiner les documents financiers et pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de notre tâche de contrôle de l'exactitude des comptes. La Commission est donc en mesure de certifier l'exactitude du compte d'exploitation 2012 que

le trésorier vient de vous présenter.

Nous concluons, Chers Confrères, en vous demandant d'approuver nos comptes, de voter l'augmentation de la cotisation fixe de 82 à 85 € au 1^{er} janvier 2014 et de donner quitus à notre trésorier, Serge-Dominique Lecoq, à notre trésorier adjoint, Jacques Coullardeau et aux membres de la Commission de Contrôle.

En application des obligations faites au Snac et en l'absence du commissaire aux comptes, excusé pour cette assemblée générale, lecture est faite par le délégué général du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous

certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont été arrêtés selon les principes et conventions générales indiqués dans le paragraphe « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe.
- Nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé du choix des hypothèses retenues et leur correcte application pour l'établissement des états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel

applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données

dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 12 juin 2013

Europe Consultants

L'assemblée générale, après présentation et discussion des comptes, des remarques du trésorier, de l'intervention d'un représentant de la commission de contrôle, vote à l'unanimité moins deux abstentions (celle du trésorier et du trésorier adjoint), d'approuver et de donner quitus au trésorier, au trésorier adjoint et au conseil syndical pour leur gestion de l'année 2012. L'assemblée générale vote à l'unanimité la proposition de porter la cotisation fixe annuelle de 82 € à 85 € à compter du 1^{er} janvier 2014.

Hommage à Henri Dutilleux



Le Snac tenait tout particulièrement à rendre hommage à Henri Dutilleux, l'un de ses présidents d'honneur, décédé à 97 ans, le 22 mai 2013.

Henri Dutilleux était le plus ancien

des membres du Snac, avec la carte d'adhésion n° 16, datée de mai 1946. Il a participé à l'assemblée générale constitutive du syndicat à sa création en 1946, membre du 1^{er} conseil syndical constitué aux côtés, entre autres, d'Armand Salacrou, d'Henri Jeanson et de Georges Auric. Dans les années 60, il a participé activement avec les membres du groupe de musique du Snac à la commission de réforme de la musique sous le ministère d'André Malraux.

Suzanne Giraud et Jean-Claude Petit (compositeurs et membres du conseil syndical) ont souhaité, chacun à leur manière, lui rendre hommage.

Henri Dutilleux nous a quittés. L'immense compositeur de « Tout un monde lointain », reconnu par le monde entier, était aussi un humaniste engagé, membre du Snac, ayant pris tout au long de sa vie des positions courageuses. Son lan-

gage musical savant mais loin des chapelles, ne l'empêchait pas d'apprécier toutes les musiques, du Jazz à la chanson dont il ne manquait jamais de rappeler l'importance. Sa musique, ciselée comme un orfèvre -transparente et rigoureuse à la fois- marque le 20^{ème} siècle.

Pour tous les musiciens, Henri Dutilleux restera un modèle, digne successeur de Debussy et Ravel dans le Panthéon de la musique Française.

Jean-Claude Petit

On n'attendait évidemment pas de cérémonie dans la cour des Invalides pour le compositeur de « Métaboles ». Mais on espérait au moins que l'Etat ne se montrerait pas à ce point indifférent à la disparition de ce grand musicien.

Sans compter que Dutilleux avait été, pendant la guerre, membre d'un mouvement de résistance, le Front national de la musique (rien à voir avec l'actuel parti politique), aux côtés de Désormière, Rosenthal, Munch, Paray, Elsa Barraine, Durey, Poulenc, Auric, Delvincourt, Irène Joachim...

La ministre de la Culture Aurélie Filippetti se serait d'autant plus honorée d'être présente aux obsèques du compositeur qu'elle n'a pas manqué d'assister quelques heures plus tard à celles de Georges Moustaki.

Suzanne Giraud

Sont désignés au conseil syndical 2013-2014 :

AUDIOVISUEL (cinéma - télévision - multimédia - radio) :

Auteurs de l'écrit : Jean-Marie Backé, Vanessa Bertran, Jean-Claude Carrière

Auteurs de l'image : Dominique Dattola, Youri

Radio : Simone Douek, Jean Guénot

Président d'honneur : Jacques Vigoureux

VARIÉTÉS : Wally Badarou, Jean-Pierre Bourtayre, Thierry Geoffroy, Raymond Jeannot, Serge-Dominique Lecoq, Dominique Pankratoff, Jean-Claude Petit, Jean-Max Rivière, Manou Roblin, Laurence Rondinet

Présidents d'honneur : Claude Lemesle, Jean-Marie Moreau

MUSIQUE : Pierre-André Athané, Yves de Bujadoux, Christian Clozier, Suzanne Giraud, Thierry Machuel, Patrice Mestral, Henri Nafilyan, Frédéric-André Rossille, Bernard Thomas, Daniel Tosi

Président d'honneur : Antoine Duhamel

THÉÂTRE - DANSE - SCÉNOGRAPHIE :

Auteurs dramatiques : Michel Bellier, Roland Ménard, Marie-Christine Navarro, José Valverde

Danse : Cécile Däniker, Ana Yépès

Scénographes : Marcel Freydefont, Christine Marest

DOUBLAGE/SOUS-TITRAGE : Sabine de Andria, Isabelle Audinot, Pierre Calamel, Laure-Hélène Césari, Caroline Hartman, Odile Manforti, Caroline Mégret, Sylvestre Meininger, Joël Savdié, Patrick Siniavine

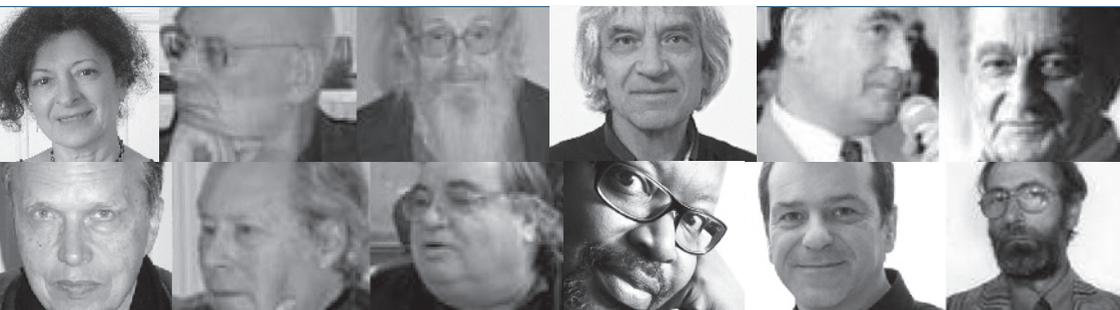
LETTRES : Xavier Bazot, Jacques Coulardeau, Paul Desalmand, Bessora Nan Nguema, Jean-Louis Sarthou

Président d'honneur : Maurice Cury

BANDE DESSINÉE : Virginie Augustin, Marc-Antoine Boidin, Mathieu Gabella, Vincent Mallié, Jean-Philippe Peyraud

Commission de contrôle 2013-2014 : Jacqueline Cohen, Antoine Cupial, Laurent Mantel, Jeannine Rayssac et Yusuf Samantar.

Le Bureau du Snac pour 2013-2014 a été élu lors du conseil syndical du 17 juin 2013 qui s'est tenu à l'issue des assemblées générales.



PRÉSIDENTE

Simone DOUEK

TRÉSORIER

Serge-Dominique LECOQ

TRÉSORIER ADJOINT

Jacques COULARDEAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Maurice CURY
Antoine DUHAMEL
Claude LEMESLE
Jean-Marie MOREAU
Jacques VIGOUREUX

VICE-PRÉSIDENTS AUTEURS

Odile MANFORTI
Jean-Philippe PEYRAUD
Patrick SINIAVINE
YOURI

VICE-PRÉSIDENTS COMPOSITEURS

Wally BADAROU
Jean-Pierre BOURTAYRE
Christian CLOZIER
Jean-Claude PETIT

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNAC N° 114 - JUILLET 2013 - 2.00 €

SNAC - 80, rue Taitbout - 75009 Paris - Tél : 01 48 74 96 30

Courriel : snac.fr@wanadoo.fr - Site : www.snac.fr